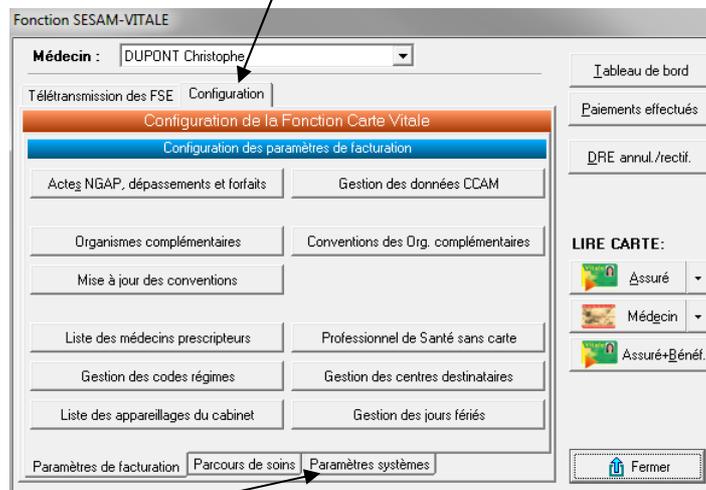


## Procédure d'activation de la gestion automatique du code « PAV »

### I. Activation

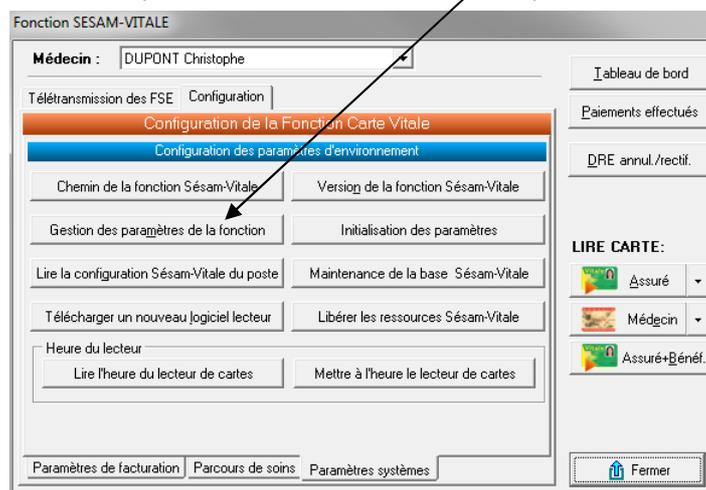
Après avoir effectué la mise à jour des logiciels de votre poste par LiveUpdate, il est nécessaire d'activer la gestion automatique du code « PAV » dans le programme de gestion des feuilles de soins électroniques (FSE).

Pour cela, ouvrir Médi@logis SQL et sélectionner un dossier patient. Sélectionner l'option « Télétransmission des FSE » du menu « Transfert », puis cliquer sur l'onglet « Configuration ». La fenêtre suivante s'affiche :



Sélectionner l'onglet « Paramètres systèmes ».

On obtient alors la fenêtre ci-dessous. Cliquer sur le bouton « Gestion des paramètres de la fonction » :





Dans la colonne « Paramètres », cliquer sur « Divers » puis sur « Paramètres généraux » et cocher la case « Gestion de Participation Assuré » :

Paramètres de la Fonction SESAM/VITALE

Docteur TEST test

N° ADELI : 99 9 99999 8

Carte de Professionnel de Santé

Gestion Remplaçant

Paramètres

- Situations
- GALSS
- Télétransmission
- Quittance
- Impressions
- Divers
- Parcours de Soins
- CCAM
- STS
- Paramètres généraux
- Contre Codes

Paramètres généraux

- Professionnel de santé agréé RATP
- Professionnel de santé agréé SNCF
- P.S. partenaire de santé du régime des mines
- Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA
- Affichage d'un message d'avertissement TLA 131
- Non Affichage des Montants Récap. avant Validation de la Facture
- Saisie de la date limite de prise en compte des factures pour la mise en lots
- Non affichage du Bouton "Services en Ligne" sur la Feuille de Soins
- Affichage des codes erreurs par la fonction Vitale
- Non Obligation de saisir un mode de règlement
- Interdiction de Suppression des FSE/DRE au Tableau de Bord

Valeur par défaut TP pour la DRE (Gestion Séparée)

- Pas de Valeur
- Valeur TP
- Valeur HTP

Gestion de Participation Assuré Montant de la Participation Assuré (PAV) : 18,00

Logiciel Lecteur : 0211 Résolution Ecran : [dropdown]

Aucune situation d'exercice trouvée

Valider Annuler

Sur cette fenêtre, la case « Montant de la Participation Assuré (PAV) » permet la saisie du montant du forfait. Il devra être mis à jour si celui-ci vient à changer.

Valider et fermer les fenêtres.

Si cette gestion est activée, nous conseillons de supprimer le code « PAV » dans la colonne « Code FSE » pour tous les actes paramétrés dans la liste des actes comptables (option « Paramètres comptabilité... » du menu « Comptabilité »). Si le code « PAV » est précédé des signes « - » et « @ », ils doivent aussi être supprimés. Ainsi, un code FSE qui s'écrivait « -GLQP007@-PAV » devient « -GLQP007 ».



## II. Utilisation

Une fois les actes facturés sur la FSE (sans acte « PAV »), la validation de la fenêtre affiche le message ci-dessous si le code « PAV » est concerné par la facturation :

Elaboration de la Feuille de soins - Carte Vitale N° 58666419

**FEUILLE DE SOINS N° 5000657 ( mode sécurisé )** Date d'élaboration 02/03/2010

Docteur GENE Alain 99 1 06849 5  
1 - Omnipraticien 0 1 20 2

FSE de test  FSE  DRE

Coordonnées de l'assuré: 1 42 19 62 965 165 96

Bénéficiaire des soins: ESSAI

ARRÊT DE TRAVAIL prescrit par le médecin  
Nombre de jours: jusqu'au: inclus

Contexte du Parcours  
Nom du Médecin ayant prescrit: [ ]

Date Actes	Cod
02/03/2010	GLQP00710

Détection d'une Participation Assuré (PAV) sur un Acte

**LE LOGICIEL A DETECTE QUE LA COTATION EN COURS EST SOUMISE A LA PARTICIPATION ASSURE**

1 => La cotation de l'acte GLQP007 doit être accompagnée de la cotation de la lettre clef PAV

2 => En fonction du régime de l'assuré, le montant prise en charge par l' Assurance Maladie Obligatoire de l'acte GLQP007 doit être diminué de 18,00 €

*Le régime local Alsace-Moselle et certains régimes spéciaux tels que la SNCF et les Mines prennent en charge la participation assuré de 18 €. Dans ces cas, la case ci-dessous ne doit pas être cochée.*

Diminution du montant AMO de 18 €

La part Assurance Maladie Obligatoire pour l'acte GLQP007 sera donc de 119,31 € - 18,00 € = 101,31 €

Souhaitez vous inclure la participation assuré dans votre cotation ?

Code	Description	Montant
C	Consultation	22,00
PAV	Participation Assuré	0,00
V	Visite	20,00

Mes actes NGAP

< Autre acte >

Ajouter l'acte sur la feuille de soins | Supprimer l'acte de la feuille de soins | Modifier l'acte sur la feuille de soins | Remise à zéro de la feuille de soins

Acte sur place   
Prés. carnet médical   
Envoi différé facture   
Saisie Montants AMC   
Edition d'une quittance

Exonérations | Annuler | Valider

TOTAL DÙ: 119,31

Chèque | Espèces | Carte Bancaire | Impayé

**Nous vous recommandons de cliquer sur le bouton « Aide » pour afficher l'ensemble des informations importantes concernant la réglementation du code « PAV ».**

Après avoir pris connaissance des informations mentionnées, il suffit de cocher/décocher la case « Diminution du montant AMO de 18 € » en fonction du patient, et répondre par « Oui » ou « Non ». Le forfait est alors déduit s'il y a lieu et la partie « Paiement » de Médialogis SQL est automatiquement renseignée avec les bons montants, le patient devant régler le solde s'affichant dans la case « Montant ».